

Renforcement des capacités régionales de gestion et de gouvernance des pêches (RECARG)

Pays concernés :	Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal et Sierra Leone
Source de financement :	MAVA / DGIS
Agences d'exécution :	CSRP / UICN / WWF
Budget :	Phase 1 : 123.000 EURO Phase 2 : 1.991.188 EURO
Durée du Projet :	Phase 1 : 3 ans (01/2005 – 12/2007) Phase 2 : 4 ans (01/2008 – 12/2011)

Jusqu'au début des années 80, le secteur de la pêche était sous-exploité dans certains pays de la sous région. Sous l'effet conjugué de politiques sectorielles encourageant le développement de la pêche et d'une demande croissante du marché extérieur, l'exploitation des ressources halieutiques dans les pays de la CSRP a été multipliée par 10 au cours des 20 dernières années.

Ce développement rapide du secteur a un impact actuellement jugé inquiétant sur l'état des ressources halieutiques dans les pays de la sous région. Les deux tiers des stocks des principales espèces sont considérés comme étant surexploités ou atteignant leur limite d'exploitation. Situation qui peut engendrer de graves conséquences pour la ressource, pour l'économie des pays et au point de vue social.

Le projet entend insuffler une nouvelle dynamique dans la gestion et l'accès aux ressources halieutiques de la sous région. Suite à la phase 1 du projet qui s'est focalisée sur le renforcement des capacités dans la négociation des accords de pêche, la phase actuelle élargit son champ d'intervention à la régulation de l'accès aux ressources pour la pêche industrielle et artisanale, à l'information sur la commercialisation des produits de la pêche et au rôle que peut jouer le secteur pour réduire la pauvreté dans une optique de gestion durable.

Objectifs

L'objectif principal du Projet est :

Participer à une meilleure régulation et réglementation de l'accès aux ressources pour contribuer à une gestion durable des ressources halieutiques et à la réduction de la pauvreté.

Résultats attendus

1. Une nouvelle Convention sur l'accès aux ressources halieutiques est rédigée et ratifiée par les 7 Etats membres de la CSRP
2. Les cadres des administrations et les professionnels sont mieux formés et informés en matière d'accords de pêche et de commerce des produits de la pêche.
3. Une recherche décrit les enjeux, les conditions et les impacts des migrations intra régionales et oriente l'intégration des migrants dans une politique de gestion de la pêche au niveau de la sous région.
4. Le secteur de la pêche est inclus dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté des 7 Etats membres après consultations participatives avec les usagers et particulièrement les plus pauvres.